

# ASSURANCE COLLECTIVE

## Renouvellement avec SSQ

Période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020

L'entente négociée avec la SSQ concernant la tarification de renouvellement est révisée le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Comme à chaque année, nous mettons tout en œuvre pour vous aider à bien comprendre le processus de renouvellement. Nous vous présentons un survol de la méthode utilisée pour calculer les taux annuels lors du renouvellement de notre contrat d'assurance collective souscrit auprès de SSQ.

Pour déterminer les taux de renouvellement pour l'année à venir, les facteurs suivants sont analysés en tenant compte des caractéristiques propres à notre groupe :

### Les personnes couvertes par notre régime

Les taux pour l'année à venir dépendent du nombre de personnes assurées au titre de notre régime. Compte tenu que notre groupe est composé entièrement de personnes à la retraite, nous avons une population vieillissante et en décroissance donc moins de membres pour générer assez de primes pour payer les réclamations.

### Les coûts liés au bon fonctionnement de notre régime

Les frais d'administration, les taxes, les frais d'impression de brochures et certificats d'assurance.

Les coûts supplémentaires attribuables aux réductions de la couverture offerte au titre des régimes d'assurance maladie provinciaux.

La hausse du coût des services et des fournitures. La variation des tendances dans l'utilisation de ces services et fournitures.

### Les résultats techniques de notre régime de l'année précédente

Les taux pour l'année à venir varient selon le type de demandes de règlement présentées par les participants au titre de notre régime durant l'année précédente. Ces données sont utilisées pour faire des prévisions quant aux demandes qui devront être réglées au titre de notre régime au cours de l'année à venir. En analysant les résultats techniques chaque année, ceci assure que notre régime continue de répondre aux besoins en constante évolution de notre groupe et des participants à notre régime.

*Le domaine des soins de santé est en constante évolution. À l'heure actuelle, les coûts associés aux soins de santé, notamment le prix des médicaments, connaissent une croissance supérieure au taux d'inflation au pays. Or, plus la population vieillit, et c'est le cas au Canada, plus elle utilise le système de soins de santé. En outre, les Canadiens sont des utilisateurs exigeants c'est-à-dire qu'ils privilégient des traitements nouveaux et parallèles qui donnent de meilleurs résultats mais dont le coût est souvent plus élevé.*

### Renouvellement des taux

Nous avons procédé, au cours des derniers mois, à l'analyse et à la négociation de la tarification que SSQ entend mettre en place pour la prochaine année contractuelle. La tarification retenue est basée sur les résultats d'expérience de chacun des régimes (Base et Enrichi), c'est-à-dire le niveau des réclamations payées par l'assureur aux participants en regard des primes reçues en date du 31 mai 2019.

Cette année, sans aucune modification à notre régime, nous avons négocié un maintien des taux pour le régime de Base grâce à la bonne expérience de ce régime et une augmentation limitée à 5,4 % pour le régime Enrichi. La hausse des taux pour le régime Enrichi cette année est principalement attribuable à l'augmentation des réclamations des médicaments et de la couverture de l'assurance voyage.

### Assurance voyage

Étant donné la nature de la couverture d'assurance voyage et la possibilité de fluctuations importantes, SSQ utilise trois (3) années d'expérience afin de pondérer celle-ci. Dans notre cas, la pondération tient compte d'une mauvaise année.

#### SSQ Groupe financier

Du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020 (12 mois)  
Prime bi-mensuelle incluant la taxe de 9 %

	MOINS DE 65 ANS		PLUS DE 65 ANS	
	INDIVIDUELLE	FAMILIALE	INDIVIDUELLE	FAMILIALE
<b>De base</b>	82,02 \$	157,93 \$	54,02 \$	103,75 \$
<b>Enrichi</b>	105,47 \$	203,73 \$	88,35 \$	170,43 \$

**Aucune modification au régime**

RÉGIME ENRICH	RÉGIME DE BASE
Avec carte à paiement direct et substitution générique obligatoire	Idem
Franchise à 100\$ / 100\$	Franchise 200\$ / 200\$
Coassurance à 80 %	Coassurance à 75 %
Soins paramédicaux : maximum par bloc de spécialistes* *voir détail dans la brochure SSQ.	Soins paramédicaux : 10\$ remboursables par visite maximum de 20 visites par année Massothérapeute non couvert
Autres paramètres (services et fournitures médicales)	Idem
<b>Avec</b> assurance voyage	<b>Sans</b> assurance voyage
<b>Avec</b> annulation de voyage	<b>Sans</b> annulation de voyage

Il faut souligner que les résultats d'expérience sous cette protection sont peu crédibles sur une période de seulement une année, en ce sens que le niveau des primes est peu élevé; une seule demande de règlement pourrait représenter un montant supérieur au total de la prime annuelle.

**Caractère obligatoire**

Au Québec, lorsqu'un participant est admissible à une assurance collective, il est obligatoire de détenir une assurance couvrant les médicaments pour lui-même, pour son conjoint et les personnes à sa charge, s'il y a lieu.

**À propos de la période de ré-adhésion au régime d'assurance maladie**

Notre programme d'assurance collective comporte un volet modulaire qui, à tous les deux (2) ans, à défaut d'un évènement de vie, vous permet de modifier votre choix d'option. Ceci vous donne le droit de maintenir votre option actuelle ou choisir une option d'assurance maladie différente. Ce choix sera en vigueur pour une période de 24 mois.

Cet exercice a eu lieu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2018 donc la prochaine période de ré-adhésion aura lieu en **octobre 2020** pour une mise en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2020, soit en date de notre prochain renouvellement.

**Pour plus d'informations sur les avantages sociaux, veuillez communiquer avec :**

Services Conseil *Claudette St-Germain inc.* ✦

**Claudette St-Germain, C.A.S., CEBS**  
**Conseillère, Assurance Collective**  
**514 909-6356**  
**claudette.st-germain@outlook.com**

Pour les questions relatives aux Soins couverts, Remboursements, Carte de paiement ou site Accès/Assurés, vous pouvez communiquer directement avec SSQ, Service aux assurés :

Français : **1 877 651-8080**      English : **1 888 651-8181**  
 Courriel : **clientele@ssq.ca**



Visitez notre  
**SITE WEB**  
**www.aervm.org**